

**Réseau National de Défense des Droits Humains  
(RNDDH)**

***Affaire BRANDT : Le RNDDH exige  
l'aboutissement de l'enquête ouverte et le  
jugement de tous les membres du gang***

13 novembre 2012

## Introduction

Le 22 octobre 2012, le richissime homme d'affaires Clifford H. BRANDT, impliqué dans l'enlèvement suivi de séquestration contre rançon de Nicolas MOSCOSO et de Coralie MOSCOSO, est arrêté par des unités spécialisées de la **Direction Centrale de la Police Judiciaire** (DCPJ), dans l'enceinte même de son entreprise, **Compagnie Haïtienne de Moteurs**, sise à Delmas 2.

Face à l'ampleur de ce dossier, le **Réseau National de Défense des Droits Humains** (RNDDH) se fait le devoir de partager avec les communautés nationale et internationale, la reconstitution historique des faits, par la publication du présent rapport.

### I. Reconstitution des Faits

Le 16 octobre 2012, dans la soirée, Nicolas MOSCOSO et Coralie MOSCOSO âgés respectivement de *vingt-deux* (22) et de *vingt-trois* (23) ans, montés à bord de leur véhicule **Subaru Impreza**, de couleur grise, immatriculée AA-07561, se rendaient chez leur tante lorsqu'ils sont enlevés par des hommes armés, vêtus d'uniformes de la **Police Nationale d'Haïti** (PNH). Ils sont sommés de laisser leur véhicule et de monter à bord de celui de leurs ravisseurs, une **Toyota Land Cruiser** portant l'inscription **Service de l'Etat**.

Le lendemain, soit le 17 octobre 2012, une plainte est déposée à la DCPJ. Le Parquet près le Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince**, informé formellement, ordonne la tenue d'une enquête célère. Le même jour, aux environs de minuit, les kidnappeurs prennent contact avec la famille MOSCOSO et réclament une rançon de *deux millions cinq cent mille* (2.500.000) dollars américains contre la libération des victimes.

Rapidement, il est établi que l'homme d'affaires Clifford H. BRANDT, membre d'une des plus riches familles du pays est impliqué dans ce cas d'enlèvement suivi de séquestration contre rançon. Il en est même l'instigateur. Il est à la tête d'un gang considéré comme l'une des plus grandes associations de malfaiteurs du pays.

Trois (3) jours après cet enlèvement, **l'Inspection Générale de la PNH**, le **Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique** ainsi que le **Secrétaire d'Etat à la Sécurité Publique** détiennent des informations relatives au cas d'enlèvement et savent qu'il s'agit d'une opération menée par le puissant gang dirigé par Clifford H. BRANDT. Cependant, ils choisissent de ne pas intervenir pour des raisons non élucidées.

**Affaire BRANDT : Le RNDDH exige l'aboutissement de l'enquête ouverte et le jugement de tous les membres du gang**

Face à ce laxisme, une haute Responsable de l'Administration Américaine, sollicitée par la famille des victimes, contacte les autorités haïtiennes et exige que le gouvernement haïtien apporte secours aux victimes. Ce n'est que suite à cette injonction que le **Conseil Supérieur de la Police Nationale** (CSPN) fournit les informations relatives au dossier à la DCPJ et ordonne que suites nécessaires y soient données.

Il faut souligner que la collaboration des Compagnies de téléphonie, notamment, de la DIGICEL, a permis aux enquêteurs de la DCPJ de remonter à plusieurs personnes dont Clifford H. BRANDT, Edner COME connu aussi sous le nom de Jackson TRAVELINO, respectivement numéros I et II du gang, Ernst PIERRE, Franck SINTERINE, Frediane JEAN, Sawadienne JEAN, Junior CHARLES, Odens MARCEL, Elissoit CHARLES, alias I, Jean Marc MURAT, Jean BERNARD alias JB, etc.

C'est ainsi que, le 22 octobre 2012 des unités de la DCPJ, aidées d'agents de la **Mission des Nations-Unies pour la Stabilisation en Haïti** (MINUSTAH) et accompagnées du juge de paix de **Delmas**, Me Samson JEAN, se rendent à la **Compagnie Haïtienne de Moteurs** et procèdent à l'arrestation de Clifford H. BRANDT.

L'enquête policière révèle aussi l'implication de plusieurs agents de la PNH.

Au total, *quinze* (15) individus sont arrêtés et mis en détention pour **enlèvement et séquestration contre rançon, trafic illégal d'armes à feu, faux et usage de faux, usurpation de titre, association de malfaiteurs, détention illégale d'armes de guerre, enrichissement illicite, blanchiment d'argent, menaces de mort**. Il s'agit :

- De *cinq* (5) policiers :

1. Marc-Arthur PHEBE, Responsable de **CAT Team** au **Palais National**
2. Jacques Darly MICHELAIS, A4
3. Fritz ARISTIDE, A4
4. Oneste GABELUS, A3
5. Gérald FONTELUS, A1.

- De *dix* (10) autres individus :

1. Clifford H. BRANDT
2. Ricot PIERRE-VAL, alias Dje, alias AG, connu aussi sous le nom de Edson FORGUE
3. Carlo Bendel SAINT FORT

**Affaire BRANDT : Le RNDDH exige l'aboutissement de l'enquête ouverte et le jugement de tous les membres du gang**

4. Carline RICHEMA, concubine de Ricot PIERRE-VAL
5. Evince LARRIEUX,
6. Berthony DUMEZIL, ancien policier
7. Sawadienne JEAN
8. Franck SINTERINE
9. Junior CHARLES
10. Ernst PIERRE

Suite à ces arrestations, le **Secrétaire d'Etat à la Sécurité Publique**, Réginald DELVA dénonce par la voie des ondes, l'existence d'une liste de plus de *vingt* (20) personnalités dont lui-même, sur lesquelles pèse une menace d'enlèvement aux fins d'exécution.

## **II. Cas des policiers arrêtés dans le cadre de ce dossier**

Voici la fiche signalétique des *cinq* (5) policiers arrêtés dans le cadre de ce dossier.

- Marc-Arthur PHEBE, policier, responsable de **CAT Team** au **Palais National**, est aussi responsable de la sécurité de la famille BRANDT ainsi que des usines. Il a sous ses ordres environ *quatre vingt dix* (90) employés parmi eux, *quatre* (4) policiers. Il reçoit un revenu mensuel de *deux cent vingt mille* (220.000) gourdes, **soit un salaire supérieur à celui d'un ministre, pour un travail partiel.**
- Jacques Darly MICHELAIS, A<sub>4</sub> travaille à temps partiel dans une compagnie de sécurité dénommée **Société Générale de Sécurité** (SGS). Il assure la sécurité d'*un* (1) des enfants de BRANDT, Caroline BRANDT. Pour ce travail, il touche *sept mille cinq cents* (7.500) gourdes chaque quinzaine. Il est introduit dans le secteur par un ami policier du nom de Gamaliel SYLVAIN.
- Fritz ARISTIDE, A<sub>4</sub>, policier de la 5<sup>ème</sup> promotion est introduit dans le groupe de sécurité par un ami ancien policier, Berthony DUMEZIL. Il reçoit par mois *quinze mille* (15.000) gourdes. Il est affecté au Commissariat de **Port-au-Prince**.
- Oneste GABELUS, A<sub>3</sub>, policier de la 14<sup>ème</sup> promotion affecté au Commissariat de **Port-au-Prince** est intégré dans le secteur par son collègue Fritz ARISTIDE. Il touche *sept mille cinq cent* (7.500) gourdes chaque quinzaine.
- Gérald FONTELUS, agent de la PNH, 19<sup>ème</sup> promotion affecté à **Brigade d'Intervention Motorisée** (BIM), est introduit dans le secteur par Marc

**Affaire BRANDT : Le RNDDH exige l'aboutissement de l'enquête ouverte et le jugement de tous les membres du gang**

Arthur PHEBE. Il assure la sécurité de certains membres de la famille BRANDT.

Par ailleurs, depuis l'arrestation de Clifford H. BRANDT, au moins *deux* (2) policiers ont perdu la vie le 9 novembre 2012. Il s'agit de Patrick MATHIEU et de Yves Michel BELLEFLEUR. Ce dernier aurait été éliminé pour ne pas avoir l'opportunité de fournir des informations supplémentaires sur le fonctionnement de ce grand réseau de malfaiteurs.

### III. Saisies effectuées dans le cadre du dossier

Dans le cadre de ce dossier, plusieurs objets sont saisis par la PNH dont entre autres, des armes de guerre, des armes de poing, des sommes d'argent, des uniformes de la PNH et de la DEA, etc. Ils sont transférés à la Justice pour instruction judiciaire :

- *Quatre* (4) chargeurs fusil M4 contenant *cent dix-huit* (118) cartouches de calibre 5.56 mm
- *Cinq* (5) duplicata de reçus de transfert **Money Gram** pour un montant total de *quinze mille* (15.000) dollars américains
- *Trois* (3) Galil
- *Un* (1) FAL
- *Un* (1) M16
- *Un* (1) Uzi
- *Cinq* (5) pistolets dont *deux* (2) **Gluck**, *deux* (2) **Beretta**
- *Un* (1) revolver
- *Un* (1) magnum 357
- *Trente-huit* (38) chargeurs avec munitions
- *Une* (1) carte d'identification du **Palais National**, dont la date d'expiration est le 21 avril 2012, émise au nom de Clifford H. BRANDT, Conseiller du Président
- *Un* (1) véhicule blindé Rexton de couleur noire, immatriculée BB-53142
- *Une* (1) Toyota Land Cruiser blanche
- *Une* (1) PickUp Mazda BT 50
- *Trois mille huit cent* (3.800) dollars en monnaie américaine
- *Six* (6) pantalons d'uniforme de la PNH, *cinq* (5) maillots avec inscription DCPJ, *dix* (10) gants tactiques de couleur noire
- *Six* (6) jackets de couleur noire en nylon
- *Douze* (12) genouillères, *cinq* (5) cagoules noires, *six* (6) casques balistiques, *six* (6) paires de bottes noires de combat, *cinq* (5) ceinturons noirs, *un* (1) képi Swat Team

**Affaire BRANDT : Le RNDDH exige l'aboutissement de l'enquête ouverte et le jugement de tous les membres du gang**

- *Onze* (11) maillots avec inscription ***Drug Enforcement Administration*** (DEA)
- *Une* (1) carte falsifiée DEA
- *Quatre* (4) maisons sont mises sous scellé
- *Treize* (13) téléphones.

#### **IV. Informations sur la maison ayant servi à la séquestration des victimes**

La maison ayant servi à la séquestration des victimes est située sur l'***Habitation Beauduy Pernier***. Elle dépend de la section communale de ***Bellevue Charbonnière***, commune de ***Tabarre***.

La maison appartient à la dame Marie Elianne MOUSSIGNAC, identifiée au numéro de sa ***Carte d'Identification Nationale*** 08-01-1949-04-00038. Elle l'a achetée du sieur Ronald APOLLON, identifié au No 003-818-698-4 qui agissait alors en qualité de mandataire des héritiers de feu Jeanty ELOI savoir, Levy JEANTY, Dieudonné JEANTY, Roland MASSEMAT, Mathieu DESULME, Levelt VILVERT, sur la base d'un mandat enregistré, daté du 9 août 2001.

La vente a eu lieu en 2011 et est inscrite le 20 avril 2011 dans le registre des déclarations du Notaire Public Me Romuald ETIENNE, dont l'étude est située à Delmas 19, Rue Léonard # 10.

Selon un contrat de bail, Marie Elianne MOUSSIGNAC loue sa maison au sieur Ricot PIERRE-VAL pour la somme de *cent cinq mille* (105.000) gourdes pour une période de *six* (6) mois, allant du 8 octobre 2012 au 7 avril 2013. Au moment de la transaction, Ricot PIERRE-VAL s'est identifié par les numéros de sa carte d'identité et de son passeport, 004-988-964-7 et PP2663732. La transaction est faite par l'entremise de Rodfort JOSEPH alias Wilfort car, la propriétaire habite à ***Jérémie***. Elle est la présidente de l'orphelinat ***Centre Perpétuel Secours***, situé non loin du Commissariat de la ville.

Il convient de noter que Marie Elianne MOUSSIGNAC est mère de Johnny MOUSSIGNAC, un ancien policier qui a été tué par balles le 28 octobre 2006 non loin de cette maison.

***De plus, la maison dont il s'agit est aussi utilisée pour les entraînements du gang.***

***Affaire BRANDT : Le RNDDH exige l'aboutissement de l'enquête ouverte et le jugement de tous les membres du gang***

## **V. Dénonciations et aveux dans le cadre de ce dossier**

Les dénonciations et aveux consentis dans le cadre de ce dossier sont accablants.

- Le gang dirigé par Clifford H. BRANDT opère depuis plusieurs années et compte au moins *treize* (13) victimes.
- Certains individus arrêtés affirment qu'ils étaient au nombre de *six* (6) sur le coup alors que d'autres parlent de préférence d'une association de *huit* (8) individus. Ricot PIERRE-VAL ainsi que Jean BERNARD étaient chargés de surveiller les victimes. Ils ont été contactés par Clifford H. BRANDT. Ce dernier leur a déjà donné *cinq cents* (500) dollars américains et a promis de leur verser à chacun *vingt mille* (20.000) dollars américains après le versement de la rançon.
- A aucun moment, Clifford H. BRANDT ne comptait libérer ses victimes de peur que ces dernières ne puissent fournir les informations sur leur enlèvement et le lieu de leur séquestration. Il était donc planifié de les éliminer une fois la rançon empochée.
- L'association de Clifford H. BRANDT est impliquée aussi dans le trafic d'armes à feu. En ce sens, il envoie régulièrement de l'argent aux ***Etats-Unis d'Amérique*** pour l'achat de nouvelles armes qu'il fait entrer au pays à l'intérieur de grands haut-parleurs.
- Carline RICHEMA a livré à la PNH un pistolet Zastava, de couleur noire et grise, modèle 99, calibre 9 mm, de série 13477 qui lui a été confié par son concubin, Ricot PIERRE-VAL. L'arme ainsi que d'autres documents ont été enterrés par Carline RICHEMA dans la maison de sa sœur, sise à la zone de ***Château Blond***.

## **VI. Instruction du dossier par l'appareil judiciaire**

Le dossier est transféré au Cabinet d'Instruction de la Juge Pierre Gabrielle DOMINGUE.

Si la plupart des individus arrêtés dans le cadre de ce dossier sont transférés aux Prisons Civiles de ***Port-au-Prince*** et de ***Pétion-ville***, certains jouissent de traitements de faveur. En effet, le 25 octobre 2012, après avoir été auditionné par le Parquet près le Tribunal de Première Instance de ***Port-au-Prince***, Clifford H. BRANDT est emmené au Commissariat de ***Carrefour*** avec, en sa possession, son portable.

***Affaire BRANDT : Le RNDDH exige l'aboutissement de l'enquête ouverte et le jugement de tous les membres du gang***

Le 3 novembre 2012, lui et *trois* (3) de ses complices, savoir, Franck SINTERINE, Junior CHARLES et Ernst PIERRE sont transférés à la Prison Civile de la ***Croix des Bouquets*** une prison à peine inaugurée, appelée à recevoir les individus jugés coupables des crimes qui leur sont reprochés.

***Le fait de placer ces quatre (4) présumés kidnappeurs à la Prison civile de la Croix des Bouquets semble banal. Mais pour ceux qui connaissent le système judiciaire haïtien, il s'agit là d'une situation troublante qui exige la vigilance de tous les citoyens haïtiens.***

## VII. **Rappel sur le dossier de Stanley HANDAL**

Le RNDDH souligne à l'attention de tous qu'un dossier similaire a débouché, en 2005, sur la libération des présumés kidnappeurs.

En effet, en août 2005, le nommé Nathanaël GENELUS, employé de la succursale de la UNIBANK de ***Damien*** est arrêté par la PNH et conduit au sous-commissariat de police de ***Delmas 62***. Il est depuis porté disparu. L'inspecteur de police James BOURDEAU, responsable alors de ce sous-commissariat et d'autres policiers sont arrêtés sous l'inculpation d'avoir organisé le kidnapping et la disparition du caissier de la UNIBANK pour le compte de Stanley HANDAL, un riche homme d'affaires. Ce dernier est aussi arrêté.

Confié à un juge d'instruction alors président de ***l'Association Nationale des Magistrats Haïtiens*** (ANAMAH), ce dossier a rejoint le nombre d'affaires classées sans aucune mention. En effet, le Juge octroie le 30 décembre 2005, main levée du mandat d'écrou aux *quatre* (4) présumés kidnappeurs arrêtés dans le cadre de cet enlèvement suivi de disparition :

- Stanley HANDAL
- Wilfrid FRANÇOIS, A<sub>1</sub>
- Sony LAMBERT, A<sub>3</sub>
- Rénal CINEUS A<sub>4</sub>

A date, personne ne sait ce qu'il est advenu du dossier.

## **Commentaires et Recommandations**

Les cas d'enlèvement et de séquestration contre rançon sont aujourd'hui monnaie courante dans le pays. Ils appauvrissent la population, notamment la classe moyenne et favorisent la fuite des ressources humaines vers des pays étrangers. En effet, de nombreuses victimes d'enlèvement suivi de séquestration contre rançon

***Affaire BRANDT : Le RNDDH exige l'aboutissement de l'enquête ouverte et le jugement de tous les membres du gang***



abandonnent le pays après leur libération. De plus, l'implication d'hommes d'affaires, avérée dans les dossiers de Nathanaël GENELUS et des frère et sœur MOSCOSO prouve que les enlèvements constituent des crimes hautement organisés avec des ramifications puissantes. En ce sens, le démantèlement complet et définitif du gang dirigé par Clifford H. BRANDT constitue une priorité et sera considéré comme un grand pas dans la lutte effective contre cette forme de criminalité qui ne cesse d'endeuiller la société haïtienne.

Si les autorités du pays qui détenaient les informations relatives au gang de Clifford H. BRANDT avaient rapidement passé les instructions à la DCPJ pour intervenir, le numéro II, Edner COME connu aussi sous le nom de Jackson TRAVELINO ainsi que plusieurs autres membres du gang seraient aujourd'hui sous les verrous.

Parallèlement, il est incompréhensible que seul le nom du *Secrétaire d'Etat à la Sécurité Publique*, Réginald DELVA ait été communiqué à l'institution judiciaire pour enquête alors que c'est lui-même qui a affirmé qu'une liste d'une vingtaine de personnalités haïtiennes à être enlevées et exécutées par le gang de Clifford H. BRANDT est en circulation.

De plus, en Haïti, les noms de personnalités civiles et politiques sont associés au trafic de la drogue, au blanchiment d'argent et à la criminalité financière. Les autorités policières et judiciaires doivent tout mettre en œuvre en vue d'enquêter sur tous les cas de suspicion d'implication des citoyens dans ces crimes. Et, plus que jamais, les signes de richesse extérieurs d'agents de la PNH et de tous les fonctionnaires de l'Etat doivent faire l'objet d'enquêtes sérieuses.

Cette pratique d'autoriser les agents actifs de la PNH à s'adonner à des activités parallèles constitue un grand danger car, ils peuvent facilement être mis sous payroll de grands kidnappeurs et de grands chefs de gang. C'est aussi une situation sous le couvert de laquelle ils peuvent s'enrichir illicitement. Dans de telles circonstances, il est difficile d'assurer la moralité des troupes policières.

Dans une société où la Justice est aussi décriée, tous les délinquants doivent être traités de la même manière. Clifford H. BRANDT, Franck SINTERINE, Junior CHARLES et Ernst PIERRE ne sont pas les premiers kidnappeurs présumés, arrêtés dans le cadre d'une enquête. Tous ceux qui l'ont été avant eux, sont placés à la Prison Civile de *Port-au-Prince*. C'est aussi la place de Clifford H. BRANDT et de ses acolytes. Ils ne peuvent en aucun cas, bénéficier de traitements de faveur car cet état de fait suscite déjà de nombreuses inquiétudes quant à l'aboutissement du dossier à un procès juste et équitable.

*Affaire BRANDT : Le RNDDH exige l'aboutissement de l'enquête ouverte et le jugement de tous les membres du gang*

Il convient de souligner que les dossiers de Clifford H. BRANDT et de Stanley HANDAL se ressemblent drôlement. En effet, dans les *deux (2) cas*, *deux (2) hommes d'affaires* sont à la tête de bandits lourdement armés dont des policiers en activité de service ainsi que d'anciens policiers. Ces gangs sont spécialisés notamment dans l'enlèvement suivi de séquestration contre rançon, le blanchiment d'argent, etc. En ce sens, le RNDDH redoute la réédition de l'affaire Stanley HANDAL dans le traitement de l'affaire BRANDT.

Enfin, le RNDDH met en garde les autorités politiques contre toutes démarches devant aboutir à la libération de Clifford H. BRANDT et de ses complices.

Fort de tout ce qui précède, le RNDDH recommande aux autorités judiciaires de :

- ✓ Donner suite à l'enquête menée par la PNH ;
- ✓ Démanteler une bonne fois pour toutes, le gang dirigé par Clifford H. BRANDT ;
- ✓ Traduire par devant la juridiction de jugement tous les membres de ce gang ainsi que tous ceux qui sont impliqués dans l'enlèvement suivi de séquestration de Nicolas MOSCOSO et Coralie MOSCOSO ;
- ✓ Instruire tous les dossiers criminels équitablement ;
- ✓ Rouvrir l'enquête judiciaire sur le dossier de Stanley HANDAL et juger tous ceux qui étaient impliqués dans l'enlèvement suivi de la disparition de Natanaël GENELUS ;
- ✓ Mettre fin dans la pratique des activités parallèles des policiers actifs.

***Affaire BRANDT : Le RNDDH exige l'aboutissement de l'enquête ouverte et le jugement de tous les membres du gang***